

Une collecte de témoignages auprès de fonctionnaires atypiques: les personnels techniques et pédagogiques de jeunesse et d'éducation populaire

Le ministère chargé de la Jeunesse et des Sports, a connu nombre de formes administratives et d'appellations différentes : issu de l'Éducation nationale, mais parfois aussi indépendant¹, plus récemment rattaché aux Affaires sociales avant un retour à la « maison mère », il a disposé dès la Libération d'un corps original, celui des instructeurs d'éducation populaire, devenu à partir de 1963 celui des conseillers techniques et pédagogiques (CTP) et enfin des conseillers de jeunesse et d'éducation populaire (CEPJ) en 1985.

Ce corps créé à l'automne 1944² par Jean Guéhenno, directeur de la culture populaire et des mouvements de jeunesse, constitue la pièce maîtresse du dispositif imaginé à la Libération, et très partiellement mis en œuvre sous la IV^{ème} République pour développer l'éducation populaire dans le pays en vue de conduire un projet politique de formation de citoyens conscients, actifs et émancipés, appuyé sur une démarche pédagogique d'éducation populaire.

Dans les années 1990, la conservation de la mémoire des actions menées par ces instructeurs, CTP est devenue un enjeu prioritaire pour le comité d'histoire des ministères chargés de la Jeunesse et des Sports³. C'est dans cette perspective que s'est tenu un colloque en Avignon, les 19-20 et 21 juillet 1996, à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la création du festival. Il avait pour titre « L'éducation populaire ou la culture en actions – les stages de réalisation, 50 ans d'aventure artistique⁴ » qui a impulsé une dynamique forte aux travaux du comité et donné lieu en amont à une première collecte de témoignages⁵. Il faut souligner ici que nombre d'instructeurs ont mené une action de création et de diffusion culturelles qui n'est pas sans rappeler celle menée par Jeanne Laurent au titre de la décentralisation théâtrale⁶. Les interventions, lors du colloque, d'instructeurs d'éducation populaire, notamment, ont agi comme révélateur d'une urgence : celle de recueillir les témoignages de ces personnels singuliers recrutés entre 1945 et la fin des années 1960. C'est sous l'impulsion du président du comité d'histoire, Richard Monnereau, fin 2014, que le projet de procéder à une large collecte de témoignages auprès des PTP (personnels techniques et pédagogiques⁷) s'est enfin concrétisé⁸. La collecte menée durant huit ans (d'octobre 2014 à septembre 2022) s'est donné pour objectifs de connaître les différentes manières d'exercer le métier et ses évolutions et de

¹Pour l'historique du (des) ministère(s) chargé(s) de la jeunesse et/ou des sports, voir le site du comité d'histoire : <https://www.sports.gouv.fr/comite-d-histoire-43>, rubrique Histoire des ministères, histoire des personnels, liste des ministres.

²Circulaire du 13/11/1944 publiée au JO le 2/12/1944.

³ Le Comité d'histoire des ministères chargés de la Jeunesse et des Sports s'est constitué en plusieurs étapes dont une longue période de préfiguration sans support institutionnel : des réunions à l'initiative du directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), Joël Balavoine - dès 1994/95 - ont été tenues sur différents sujets, souvent « hébergées » par l'INJEP (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire) à Marly-le-Roi, et son directeur Jacques Touzeau. Une association support aux activités du comité s'est constituée le 23 juillet 1994, présidée par Joël Balavoine devenu inspecteur général et vice-présidée par l'historienne Françoise Tétard, avant la création par arrêté ministériel du 19 avril 2007 du Comité d'histoire. Sur l'importance de Françoise Tétard dans l'histoire de l'éducation populaire voir Laurent Besse, Mathias Gardet, et Jean-Claude Richez, « Françoise Tétard ou l'histoire comme pratique », *Agora débats/jeunesses*, vol. 60, no. 1, 2012, p. 21-33.

⁴*L'éducation populaire ou la culture en actions – 1946-1996 – Les stages de réalisation, 50 ans d'aventure artistique*, Document de l'INJEP, hors-série 5, sept. 1997.

⁵ Les transcriptions des entretiens sont disponibles en ligne sur le site du ministère des sports, page « Travaux du comité : Historique des travaux et publications », Franck Lepage – *Recueil d'entretiens - Janvier 1995*, <https://www.sports.gouv.fr/historique-des-travaux-et-publications-1636>

⁶Pascale Goetschel, *Renouveau et décentralisation théâtrale : 1945-1981*, Paris, Presses universitaires de France, 2004. Jeanne Laurent (1902-1989), sous-directrice des spectacles à la direction des arts et lettres du ministère de l'Éducation nationale de 1946 à 1952, initie les premiers CDN (centres dramatiques nationaux) à Colmar, Saint-Étienne, Strasbourg, etc.

⁷ PTP : appellation qui regroupe les instructeurs d'éducation populaire, les conseillers techniques et pédagogiques d'éducation populaire (CTP) et, plus tard (après 1985) les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ).

⁸ Le décès de Joël Balavoine et de Françoise Tétard à l'automne 2010 ayant mis temporairement un frein à l'activité du Comité.

découvrir quels étaient les hommes et les femmes qui avaient exercé les fonctions d'instructeurs, CTP, CEPJ.

Le travail préalable de conception et de coordination a été réalisé par la rédactrice de cet article⁹ : élaboration des documents de la collecte (conventions, guide d'entretien, recherche de collecteurs), gestion de l'intendance du projet, relations avec les archivistes du ministère de rattachement et des Archives nationales...

L'ensemble des témoignages recueillis a fait l'objet de trois dépôts successifs qui sont en cours de traitement par le service *ad hoc* des Archives nationale de Pierrefitte-sur-Seine et seront mis à la disposition du public des étudiants, chercheurs, historiens, journalistes... Retracer l'histoire et les enjeux de cette collecte sur ce corps méconnu est l'objet de cet article pour éclairer les futures exploitations du fonds.

Qui sont ces instructeurs, CTP, CEPJ ?

Des instructeurs aux CTP (1944/1963)

Il se crée sous l'appellation d'instructeurs, un corps alors restreint (quelques dizaines d'hommes et de femmes, sans doute moins d'une quarantaine à l'origine), relié directement à l'administration centrale. Recrutés en raison de leurs compétences artistiques dans une « spécialité » (art dramatique, cinéma, folklore etc.), ils ont vocation à intervenir dans tout le territoire, y compris en Algérie jusqu'en 1962. Ces hommes et quelques femmes conduisent des formations de plusieurs semaines, des stages, qui ne s'adressent pas à des « professionnels ». Le stage de premier degré, d'une durée d'une dizaine de jours, se déroule souvent dans les CREP (Centres régionaux d'éducation populaire). Les plus novateurs sont les stages dits de deuxième degré, qui restent techniques mais ont pour objectif la réalisation d'un spectacle d'art dramatique, d'une œuvre chorale ou d'un film... et portent pour cette raison le nom de stages de réalisation.

Souvent centrés sur l'art dramatique, ces stages réunissent des instructeurs de musique, d'arts plastiques, de photographie... Les stagiaires appréhendent ainsi différentes formes d'expression en participant à l'ensemble de la réalisation d'un spectacle. Les populations du territoire concerné sont associées à différents moments et assistent aux représentations finales.

Les stages de troisième degré, plus courts et de spécialisation, peuvent porter sur la diction, sur la mise en scène ou sur le jeu des acteurs et se déroulent le plus souvent à l'INEP (Institut national d'éducation populaire) de Marly-le-Roi¹⁰. Ce lieu emblématique réunit ces instructeurs pour réfléchir sur leurs pratiques, expérimenter, former, publier...

Le public visé par les stages vient de toutes les origines sociales mais les enseignants, en particulier les élèves des écoles normales d'instituteurs qui bénéficient, dans le cadre de leur formation, des actions des instructeurs, en constituent une fraction importante.

Les instructeurs revendiquent une double autonomie, pédagogique et artistique, fondée sur leur excellence artistique reconnue qui se heurte parfois aux logiques d'une tutelle administrative qui accepte difficilement l'écart par rapport à la norme bureaucratique, que ce soit en matière d'emploi du temps ou de budget : un festival ou un stage ne s'administrent pas de la même manière qu'un établissement scolaire, modèle implicite de Jeunesse et Sports. Ces instructeurs « nationaux » sont bientôt rejoints (en 1957) par des homologues,

⁹ Inspectrice principale de la jeunesse et des sports, chargée au cabinet d'Edwige Avice de la titularisation des CTP (1981/84), chef du département « Initiatives et insertion » à la DJEPVA (1991/1999) en charge des pratiques culturelles et artistiques et notamment des CTP et stages de réalisation, membre du comité d'histoire des ministères chargés de la Jeunesse et des Sports depuis 1996.

¹⁰ L'INEP créé en 1953 (après avoir succédé au Centre d'éducation populaire créé en 1940) deviendra INJ (Institut de la jeunesse en 1987) puis INJEP en 1990. Installé au château de Val Flory à Marly-le-Roi jusqu'en 2010, il est aujourd'hui un service à compétence nationale sous la tutelle de la Direction de la jeunesse, de la vie associative et de l'éducation populaire (DJEPVA). Jean-Claude Richez, « L'INJEP et l'éducation populaire, dans toutes leurs histoires », *Vie sociale*, 2009, p. 19-45.

qui comme eux sont recrutés par cooptation et exercent leurs activités au niveau régional tout en participant parfois à des stages nationaux organisés par leurs collègues.

Enfin, il faut consacrer ici quelques lignes aux fonctionnaires de la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire en Algérie, dans la période 1945-1962. Christiane Faure¹¹, inspectrice sous l'autorité de Charles Aguesse (lui-même inspecteur principal de la jeunesse et des sports), avec l'aide de Georges-Robert D'Eshougues, instructeur d'art dramatique (à Oran), animera durant ces années une « équipe » de vingt-quatre instructeurs. On comptera six spécialistes d'art plastique (dont cinq femmes), quatre spécialistes de musique (dont trois chefs de chœur), trois instructeurs davantage « généralistes » et l'équipe de sept spécialistes d'art dramatique qui, tous ont tous laissé une trace forte dans le milieu du théâtre à Alger et ensuite en métropole après leur retour en 1962. La proximité familiale de Christiane Faure, belle-sœur d'Albert Camus, a donné lieu à de fortes manifestations théâtrales à Alger ou Oran.

La création du corps de CTP, conseillers techniques et pédagogiques

En 1963, l'ensemble de ces instructeurs sont fusionnés dans un statut de personnel contractuel¹² de droit public et s'intitulent désormais conseillers techniques et pédagogiques (CTP). Si le « P » du sigle renvoie aux actions de formation menées, le « T » renvoie à la technique maîtrisée par ces personnels (art dramatique, cinéma, danse, etc.), technique qu'ils préfèrent appeler « spécialité », dénomination d'ailleurs reprise par les appellations administratives.

La notion de « spécialité » qui perdure de 1944 à nos jours est centrale dans l'identité des CTP. Un diplôme est créé à leur intention qui devient le premier diplôme de l'éducation populaire et de l'animation : le DÉCEP (diplôme d'État de conseiller d'éducation populaire), qui confirme leur qualification. Les CTP, dont le nombre augmente régulièrement pour atteindre environ 180 à la fin des années 1970, sont affectés dans les directions régionales de la jeunesse et des sports. Ils conduisent des actions de formation à leurs disciplines respectives et, progressivement, sont invités à intervenir dans les formations aux diplômes professionnels de l'animation (CAPASE, Certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives, DÉFA, Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation...) qui se développent fortement dès le début des années 1970.

Les disciplines pratiquées s'élargissent à d'autres « spécialités », car des besoins apparaissent dans de nouveaux domaines: l'audio-visuel, la vidéo, tandis que la photographie se renforce mais aussi les activités scientifiques et techniques, bientôt les questions d'environnement. Il est également nécessaire d'intervenir dans les préparations aux diplômes de l'animation, les disciplines de l'expression écrite et orale, la connaissance de la vie sociale.

Les CTP des disciplines artistiques (théâtre, danse, musique etc.) éprouvent des difficultés à les exercer et à les transmettre. Les stages de réalisation ont tendance à diminuer en nombre et en durée, en particulier en raison des changements intervenus dans la formation des élèves des écoles normales d'instituteurs. Les tensions entre les besoins de l'administration et les aspirations des CTP à exercer leur spécialité se font jour.

Pour nombre de directeurs régionaux de la jeunesse et des sports, la « gestion » de ce corps génère des interrogations sur leur activité : que font-ils ? à quoi servent les activités artistiques qu'ils promeuvent ? L'administration centrale -et régionale (les directeurs régionaux) - qui ne juge pas indispensable la maîtrise d'une spécialité (bien qu'elle soit

¹¹ Signalons le récent mémoire de master 2 soutenu le 7 juin 2023 par Thomas Cornu, sous la direction de Pascale Goetschel, à l'université Paris 1 : « De l'Éducation nationale à la Jeunesse et aux Sports, fonctionnaire et militante : l'itinéraire de Christiane Faure, 1969-1973. Regards sur l'institutionnalisation de l'éducation populaire. »

¹² Décret du 29 avril 1963 n° 63-434.

affirmée dans le statut), doit faire face à de nouvelles tâches relevant davantage d'une formation généraliste d'animateurs et s'efforce d'y faire participer ces personnels, à vrai dire peu préparés. Ceux-ci estiment, en effet, que leur spécialité, en particulier quand elle relève du domaine artistique, est nécessaire à la démarche d'éducation populaire. La figure de l'animateur socioculturel qui affirme haut et fort sa polyvalence et le caractère global de son action est mise en avant par l'administration.

Il est également reproché aux CTP de s'être dotés d'associations, « associations « support » dont ils se servent dans leurs actions quotidiennes de fonctionnaires, ce qui jette une suspicion sur leur activité : des membres de l'administration estiment que certains CTP se consacrent davantage à leur compagnie de théâtre qu'aux missions pour lesquelles ils sont rémunérés par l'État. Il faut toutefois bien comprendre que les contraintes de la réalisation d'un spectacle de théâtre, par exemple, exigent une souplesse et une réactivité dont l'administration ne dispose pas.

Les recrutements de 1981/82

Lors de la création du ministère du Temps libre¹³, à la suite de la victoire de François Mitterrand, les recrutements sont réalisés par les chefs de service des directions départementales et régionales de la jeunesse et des sports sous des appellations diverses, sans instructions précises de l'administration centrale, mais surtout sous le signe de la polyvalence afin de répondre aux différentes instructions venues du ministère. La tendance est à se doter de personnels polyvalents à l'image des AJEP (assistants de jeunesse et d'éducation populaire), contractuels, instituteurs mis à disposition ou détachés, recrutés depuis les années 1960. Dès lors, les CTP qui exercent dans les directions départementales s'investissent immédiatement dans divers programmes, ce qui contribue à diluer leur spécialité et leur spécificité au sein de l'administration de la Jeunesse et des Sports. La pression s'amplifie, avec l'apparition d'opérations descendantes, à l'initiative de l'administration centrale.

La titularisation : la création du corps de fonctionnaires titulaires, les CEPJ

Les CTP (et les AJEP) deviennent CEPJ : conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, en 1985. Leur statut¹⁴ comporte une liste de spécialités, dont les disciplines artistiques, qui ne cessera d'évoluer. Mais les chefs de services - départementaux et régionaux - cherchent plutôt à se doter de fonctionnaires spécialisés en matière juridique, économique, de communication, sciences humaines et sociales... Le statut comporte même une spécialité « jeunesse » qui semble renvoyer aux fonctions des AJEP.

En 1987 a lieu le premier concours de recrutement de CEPJ¹⁵ où les treize spécialités sont ouvertes. Ce sera la première et dernière fois, les disciplines artistiques disparaissant progressivement. Seule exception notable : au début des années 2000, alors que Luc Ferry est le ministre chargé de la Jeunesse, un recrutement important de CEPJ est opéré dans une spécialité faisant appel à une pratique pédagogique, la spécialité « livre/lecture ». Ce sera la dernière fois ! Les spécialités « sciences humaines appliquées » et « sciences économiques et juridiques » s'imposent comme les nouvelles compétences attendues des CEPJ.

¹³ Confié à André Henry, ancien secrétaire général de la FEN (Fédération de l'Éducation nationale), ce ministère regroupe un ministère délégué de la Jeunesse et des Sports confié à Edwige Avice et un secrétariat d'État au Tourisme dont le titulaire est François Abadie.

¹⁴ Décret n° 85.721 du 10 juillet 1985.

¹⁵ Arrêté du 11 février 1986.

Les années 1990 : le règne de la polyvalence

La décentralisation a déplacé la ligne des compétences et permis aux collectivités territoriales (mais aussi aux associations) de se doter des personnels techniques nécessaires à leurs nouvelles obligations. Cet état de fait a été renforcé par la mise en place de dispositifs d'État qui ont conduit, progressivement, les services déconcentrés de Jeunesse et Sports vers une action plus administrative et gestionnaire que pédagogique.

Cette évolution n'est pas acceptée par une partie des conseillers : ceux, bien sûr, issus des anciens modes de recrutement, mais aussi les « premiers » CEPJ, recrutés au concours dans une spécialité parfois pointue qu'ils n'ont jamais l'occasion de mettre en œuvre. En revanche, ceux recrutés plus récemment dans des spécialités plus « transversales » (sciences économiques et juridiques, sciences humaines appliquées, sciences et techniques de la communication) ont une vision moins artistique et moins pédagogique et sont davantage tournés vers le pilotage, le conseil et l'expertise générale. Les points de tension concernent l'impossibilité de contingenter les spécialités ouvertes au concours et le refus des CEPJ d'exercer des missions de contrôle dans les centres d'accueil de mineurs (colonies de vacances, centres de loisirs).

Le constat est que la mise en place du statut et du concours de CEPJ, si elle a permis la titularisation d'« éternels » contractuels, marque le début d'une déspecialisation accélérée d'un corps pédagogique. Construit, depuis la Libération, autour d'une identité artistique et pédagogique, le corps des CEPJ est orienté, contre la volonté d'une part importante de ses membres, vers des fonctions d'administration générale, impliquant une polyvalence qui contredit l'idéal – parfois fantasmé – de la spécialité. Cette tendance n'a cessé de se renforcer jusqu'à nos jours.

Contraintes et méthodologie d'une collecte de témoignages

La difficulté initiale de la collecte de témoignages a été de lister les personnels concernés et de les localiser, puisque nombre d'entre eux étaient partis à la retraite, parfois depuis de nombreuses années. La remise par un CTP¹⁶ d'un annuaire de l'administration datant de 1977 et l'appel à des actifs ayant conservé des liens avec leurs collègues ont été précieux pour établir une première liste puis un tableau rassemblant les éléments de cet annuaire et les noms des personnels titularisés en 1985 lors de la création du corps de CEPJ.

Dans cette catégorie, 743 noms ont été repérés. Certains CTP n'ont pas à l'époque sollicité leur titularisation, soit pour conserver leur statut de contractuel, soit parce qu'ils étaient déjà fonctionnaires titulaires (professeur certifié par exemple). Ce tableau, sûrement incomplet, atteint à ce jour environ un millier de noms dont quelques-uns ajoutés à l'occasion des entretiens.

L'étape suivante a consisté à concevoir un guide d'entretien adapté aux fonctions des personnes appelées à témoigner et à établir des conventions pour le témoin et pour le collecteur selon les conseils des archivistes des Archives nationales. Puis, il a fallu trouver des collecteurs/trices dans tout le territoire, ce qui a constitué une limite pour rencontrer les témoins identifiés, en termes de disponibilité, de possibilités de déplacement et de moyens pour y faire face. La mobilisation d'anciens collègues des services déconcentrés a été un précieux appui. Une quarantaine de collecteurs ont participé, chacun, pour quelques entretiens, en général de deux à quatre.

¹⁶ Jean-Claude Palluau, CTP cinéma d'animation.

La majorité d'entre eux sont des pairs (CTP- CEPJ) ou parfois des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports. Tous se sont engagés de manière bénévole et avec « militantisme », convaincus de la nécessité de faire connaître un corps de fonctionnaires atypiques – et aussi une administration plutôt méconnue¹⁷. Ces collecteurs disposaient de conseils – attitude de réserve – sur la manière de mener l'entretien. Toutefois, il faut noter que l'appartenance de la majorité d'entre eux aux mêmes corps de fonctionnaires que les témoins concernés a généré des échanges sur le métier, des informations sur des actions menées par le ministère, parfois même des jugements de valeur sur ces actions.

Si cette non-neutralité peut être désapprouvée par des spécialistes, elle enrichit à notre sens la perception des évolutions intervenues en plus de 50 ans.

Une fois les enregistrements remis par les collecteurs, un important travail a été mis en œuvre pour, non pas les retranscrire, mais réaliser un document destiné à faciliter la recherche pour de futurs travaux. Qualifié d'indexage, ce document procède au repérage des questions et thèmes abordés en quatre colonnes : minutage, intitulé sommaire du sujet, développement non pas exhaustif mais « consistant » des propos tenus, relevé des noms de personnes, de lieux, d'institutions et sigles mentionnés.

Quelques éléments statistiques

Naturellement, le souci premier a été de recueillir les témoignages des plus anciens, puis ceux des retraités plus récents et enfin de quelques personnels encore en fonction et dont la pratique professionnelle connaissait des évolutions significatives. Au total ce sont 189 témoins qui ont été interviewés.

Si l'on retient de manière arbitraire la date de 2020, pour rendre compte de l'échelle d'âge des témoins, on constate que 58 d'entre eux (soit 30,7%) étaient âgés de plus de 80 ans (et parmi eux un nombre non négligeable de nonagénaires : 21 soit 11,1%). Dans la tranche d'âge des septuagénaires on décompte 77 témoins (soit 40,7%). Les moins de 70 ans sont 54(28,6%) dont 13 sont encore en activité au moment de l'entretien. À ce jour (2023) 23 témoins sont depuis décédés.

S'agissant des origines des témoins plusieurs cas de figure sont en présence : les instructeurs (recrutés avant 1963) sont le plus souvent des spécialistes d'une discipline artistique qu'ils pratiquent en « libéraux » ; les CTP de la première période (années 1960-1970) ont assez souvent été des instituteurs engagés dans le militantisme associatif qui les conduit un jour à croiser l'administration de la Jeunesse et des Sports.

Le profil change lors des recrutements de 1981/82 où l'on observe l'arrivée de militants associatifs, souvent engagés dans la formation au CAPASE¹⁸, d'étudiants qui interviennent dans des activités de jeunesse, ou encore quelques enseignants en recherche d'une nouvelle orientation professionnelle, voire des intervenants ponctuels ou stagiaires à l'INEP... La situation difficile de l'emploi à cette période explique en partie ces choix.

Dans ces trois catégories, il est rare d'observer des abandons ou de nouvelles orientations vers d'autres professions. On notera enfin que les mutations sont peu fréquentes et que la plupart des témoins ont exercé la totalité de leur métier dans leur premier poste ou dans la même région. Leur connaissance du terrain, des associations, des élus et des administrations est très profonde.

La répartition hommes /femmes présente une forte distorsion en faveur des hommes : 136 (72%) pour ces derniers et 53 (28%) pour les secondes ; distorsion qui mériterait une enquête plus approfondie même si elle est conforme à ce que l'on constate dans les métiers qualifiés de l'animation socioculturelle des années 1960 à 1990.

L'art dramatique est majoritairement la spécialité des hommes, tout comme la musique, représentée essentiellement par des chefs de chœur. Cinéma, photo et audio-visuel sont plus

¹⁷ Il faut ici rendre hommage à l'une des collectrices, Christine Huguenin, CEPJ à Besançon, qui a elle seule réalisé 33 entretiens dans diverses régions.

¹⁸ CAPASE : certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives et à l'exercice des professions socio-éducatives – Arrêté du 5/02/1970.

partagés mais dominés par les hommes. Arts plastiques, danse et livre/lecture sont plus équilibrés. Pour cette dernière spécialité, le nombre de témoignages recueillis, une douzaine, ne rend pas compte de la réalité : l'action autour de la littérature de jeunesse a été présente dans tous les départements, souvent menée par des assistants de jeunesse et d'éducation populaire (intégrés plus tard dans le corps de CEPJ).

On ne relèvera que quelques témoignages pour les spécialités ethnologie (ou arts et traditions populaires), tourisme social, économie sociale, loisir social, sciences humaines, vie associative. On pourra s'interroger sur la paradoxale spécialité « jeunesse », dont on ne voit pas vraiment la technique en jeu, et la présence de professeurs d'EPS exerçant des fonctions de CTP dans divers domaines.

Le classement entre spécialités se répartit comme suit sachant qu'il s'agit de la spécialité de recrutement : Art dramatique/théâtre : 32 (dont marionnettes) - Musique :15 (dont chefs de chœur)–Danse: 11 - Photo /Audio-visuel/cinéma : 28 - Arts plastiques : 20 - Arts et traditions populaires (ou ethnologie) : 1 - Environnement : 11 – AST (activités scientifiques et techniques) : 9 - Livre /lecture : 13 - Connaissance de la vie sociale :4 - Sciences humaines appliquées : 4 - Loisir social : 5 - Vie associative :2 - AJEP : 8 (dont un critique d'art) - Économie sociale : 1 – Jeunesse : 1 - Sciences et techniques de la communication : 1.

189 entretiens – 174 spécialités bien repérées ; la différence s'explique par le fait que certains ont pratiqué diverses responsabilités. Il faut ajouter des inspecteurs, des membres du département recherche de l'INEP, 2 professeurs d'éducation physique et sportive (EPS), un inspecteur général...

S'agissant de la répartition entre instructeurs, CTP et CEPJ, seuls deux instructeurs, d'âge très avancé, ont pu être interviewés, les autres ayant disparu. La quasi-totalité des CTP rencontrés ont été recrutés dans les années 1970/1980 ou bien lors de la grande campagne de recrutement de 1981/1982 ; ils ont pratiquement tous été titularisés dans le corps de CEPJ en 1985/1986. Une seule CEPJ recrutée par concours après 1987 figure dans la collecte.

La quasi-totalité des témoins ont été interrogés dans leur région d'affectation, la plupart n'en ont pas bougé sauf à passer parfois d'une direction départementale à la direction régionale de la même région. Lors de la collecte, certains d'entre eux (très peu) ont été rencontrés dans leur lieu de retraite d'une autre région. Les entretiens se sont le plus souvent déroulés durant une journée, parfois deux successives ou séparées dans le temps, en deux ou plusieurs prises selon la disponibilité (ou l'âge) de la personne interviewée. La durée a été généralement de 1h30 à 2h mais a pu parfois atteindre 4 à 5h... ou plus.

Il convient ici de signaler que trois témoignages ont été réalisés, non pas avec le CTP concerné, mais avec un proche en raison de sa disparition : Claire Garonne a décrit le parcours de sa mère Maryvonne Sauvage, chef de chœur ; Danielle Jauneau-Gauthier a relaté la carrière et les engagements d'un instructeur d'art dramatique emblématique (recruté en 1953), René Jauneau ; Annie Legros a retracé la carrière de Claude Decaillot, CTP danse, dont elle a été très longuement la collaboratrice.

Par ailleurs, quelques exemples d'entretiens supplémentaires, ont été menés avec des personnes qui n'appartenaient pas au corps des CTP mais dont le parcours éclaire le contexte dans lequel le travail des CTP s'est déployé. En premier lieu, il s'agit de Marcel Bozonnet et de Robin Renucci, hommes de théâtre ayant fait leurs « apprentissages » auprès de CTP théâtre dans des stages de réalisation.

Il en est de même pour des personnels de l'INEP qui ont vécu la période riche de l'établissement quand celui-ci disposait d'un nombre important de CTP. Six ont été interviewés : Raymond Lachat (devenu plus tard IPJS¹⁹) « censeur » de l'établissement au

¹⁹ IPJS : inspecteur principal de la jeunesse et des sports – IGJS : inspecteur général de la jeunesse et des sports.

début des années 1970, Henri Hutin (devenu IGJS) directeur de 1983 à 1988, Raymond Labourie directeur de recherche, fondateur des « Cahiers de l'animation », Jean-Paul Martin, universitaire exerçant au DERD²⁰ de même que Geneviève Poujol, rédactrice en chef des *Cahiers de l'animation* et Jean-Marie-Mignon, formateur. Il s'agissait par ces témoignages de « dessiner » l'image de cet établissement alors même que celles et ceux qui l'avaient fait vivre avaient presque tous disparu. L'INEP lui-même a changé de nom, puis de fonction, avant de quitter Marly-le-Roi²¹.

Autres profils particuliers : celui de Vincent Picheral, inspecteur qui a exercé durant toute sa carrière à la DDJS du Finistère, en raison de son investissement particulièrement remarquable dans l'éducation populaire ; celui de Daniel Multrier, AJEP puis responsable durant quelques années d'une expérience novatrice en matière d'audio-visuel, les « ateliers de Saint-Cadou » dans le Finistère. Il mènera ensuite une tout autre carrière. Et enfin Pierre Montaudon, chef de bureau à la direction de la jeunesse ayant eu la responsabilité des pratiques culturelles et artistiques (bureau aujourd'hui disparu) qui a été en lien direct avec les CTP.

Mode de restitution et de valorisation

Le Comité d'histoire a cherché à porter à la connaissance d'un public potentiel l'existence de ce « fonds » avant même que l'intégralité des entretiens ne soit accessible aux chercheurs. Il a ainsi conçu une journée d'étude intitulée : « *Artistes, artisans, pédagogues, fonctionnaires ? Des instructeurs aux conseillers de jeunesse et d'éducation populaire : 75 ans d'action culturelle singulière- 1944/2019* ». Cette journée programmée le 19 mars 2020 a dû être annulée en raison du premier confinement, suivi ensuite de plusieurs autres. Mais, afin de ne pas perdre la matière très riche du programme de cette journée, Mme Martine Gustin-Fall, présidente du Comité d'histoire, a demandé qu'il soit procédé à l'enregistrement filmé des contributions des intervenants de la journée. Ces « captations » ont été réalisées avec le soutien technique du service audiovisuel de l'INSEP²² et sont visibles sur la chaîne YouTube²³.

Dans une deuxième étape de valorisation de la collecte, les années 2023 et 2024 seront consacrées à la réalisation de *podcasts* de 5 à 8 minutes à partir d'extraits des enregistrements de témoignages, mettant en valeur la pédagogie des CTP, les particularités du « métier », son évolution, la relation au public et aux institutions...

D'ores et déjà, ces travaux commencent d'être connus et suscitent des demandes de renseignements, de documents, d'échanges et éclaircissements sur un corps de fonctionnaires mal connu et ses évolutions au fil de plusieurs dizaines d'années.

De même ils ont provoqué la participation du Comité d'histoire aux ateliers « Éducation populaire²⁴ » organisés par les Archives nationales au printemps 2019 en présentant et animant celui intitulé « Instructeurs/conseillers d'éducation populaire : une action de démocratisation culturelle méconnue ». Un autre projet est en cours : la réalisation d'un document audiovisuel relatant l'historique des corps de conseillers techniques JEP du ministère avec nombre d'illustrations provenant des archives de ces corps : ce travail conduit avec Laurent Besse et Clothilde Roullier aux Archives nationales²⁵ devrait être mis en ligne d'ici la fin de l'année 2023.

²⁰ DERD : département études, recherches, documentation.

²¹ Jean-Claude Richez, « L'INJEP... », art. cité.

²² INSEP : Institut national du sport, de l'expertise et de la performance.

²³ https://www.youtube.com/playlist?list=PLQTYqUhZJhpXlCor_SFOoDuVLmKQ6TFYo

²⁴ <https://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/cycle-ateliers-education-populaire#instructeurs>

²⁵ Laurent Besse, historien, maître de conférences en histoire contemporaine, IUT de Tours ; Clothilde Roullier, chargée d'études documentaires au sein du département Éducation, Culture et Affaires sociales des Archives nationales.

En guise de conclusion

Les témoignages de CTP recueillis permettent de suivre leur manière d'exercer le métier de pédagogues, le plus souvent en amont de changements institutionnels qui ont bouleversé leur pratique au mépris de leur statut initial, particulièrement au cours des dernières années.

En effet, la période durant laquelle la collecte a été pensée, puis réalisée, a connu des bouleversements notables : tout d'abord avec la mise en place de la révision générale des politiques publiques (RGPP) puis de la modernisation de l'action publique (MAP) de 2007 à 2012 et du rattachement du secteur de la Jeunesse et des Sports aux ministères sociaux. Il était donc bien temps de cerner la nature et l'histoire de ces corps qui, dans l'administration française, constituaient une singularité souvent mal comprise.

L'exercice du métier s'est trouvé très souvent en confrontation avec d'autres secteurs ministériels, avec des approches très différentes qui ont généré des divergences ou des mises à distance.

À cet égard, il faut mentionner le mépris²⁶, longuement manifesté par le ministère de la Culture à l'égard des CTP, en particulier les CTP d'art dramatique. À ce sujet, on lira avec intérêt l'analyse de l'historienne Françoise Tétard²⁷ lors de la création du ministère Malraux au moment où avait été envisagé le « transfert » des instructeurs et du milieu associatif concerné dans ce nouveau département.

Aujourd'hui, cette question n'est plus d'actualité les CEPJ n'ayant plus la capacité d'intervenir comme leurs prédécesseurs. Toutefois, leur statut qui affirme leur qualité de pédagogues, devrait pouvoir s'exprimer dans des actions de développement de pratiques artistiques, de sensibilisation aux questions d'environnement, de culture scientifique... Le rattachement de la Jeunesse au ministère de l'Éducation nationale a fait naître cet espoir. Sera-t-il saisi et exaucé ?

Denise BARRIOLADE,

Inspectrice principale de la jeunesse et des sports honoraire

²⁶ Il est souvent fait état d'un propos tenu par Émile Biasini, bras droit de Malraux, pour régler ce débat : « ... l'éducation culturelle tire vers le haut, l'éducation populaire tire vers le bas », in, Jean-Marie-Mignon, *Une histoire de l'éducation populaire*, la Découverte, 2007, p.85.

²⁷ Françoise Tétard, « les instructeurs spécialisés d'éducation populaire un corps privé d'intérêt public », in *Cadres de jeunesse et d'éducation populaire – 1978-1971*, Documentation française, 2010.